Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-102_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
40	0

Date de la convocation
27 mai 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 juin 2026

et publication le 12 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de Trébrivan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Philippe Picou – Dorig Le Cras – Pierre-Yves Daniel – Evelyne Minier – Christophe De Quelen

Madame Antonia Sérandour excusée est remplacée par son suppléant Monsieur Philippe Picou
Monsieur Damien Loseille excusé est remplacé par son suppléant Monsieur Dorig Le Cras

Secrétaire de séance : Fabrice Even

Délibération 102.2026 Validation du plan de financement lié à l'acquisition de mobiliers, équipements et matériels pour les centres de loisirs communautaires

La présidente informe que les centres de loisirs communautaires se doivent de réaliser de nouvelles acquisitions en termes de mobiliers, équipements et matériels :

Pour l'ALSH de Glomel, il s'agit d'acquérir :
- Du mobilier supplémentaire et adapté aux plus petits au regard de la fréquentation en hausse sur la tranche d'âges 3/6 ans : 20 chaises, 6 lits, 10 draps
- Du matériel pédagogique inclusif au regard de l'accueil régulier d'enfants en situation de handicap : 3 timers géants et 6 casques antibruit
- Un équipement de cuisine pour remplacer l'obsolète et faciliter les pratiques : 1 four pâtissier

Pour l'ALSH de Saint Nicolas du Pélem, il s'agit d'acquérir :
- Du nouveau mobilier plus ergonomique pour la tranche d'âges 3/6 ans : 24 chaises à destination de la salle de restauration de l'ALSH

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **3 855,34 € HT** et font l'objet de demandes de subvention auprès de la CAF à hauteur de **1 980,97 €** (50 % des dépenses HT sur le mobilier et équipement et 75 % des dépenses HT sur le matériel pédagogique inclusif), laissant un reste à charge pour la CCKB de **1 874,37 €**.

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Total ALSH de Glomel :	**1 912,32 €**	**TOTAL CAF :**	**1 009,46 €**
- 20 chaises, 6 lits, 10 draps :	1 015,12 €	CAF :	849,56 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-102_2026-DE

- 3 timers géants et 6 casques antibruit : - 1 Four pâtissier :	213,20 € 684,00 €	50% sur le mobilier CAF : 159,90 € 75 % sur matériel inclusif **Reste à charge CCKB : 902,86 €**
Total ALSH de St Nicolas du Pélem : - 24 chaises :	**1 943,02 €** 1 943,02 €	**TOTAL CAF : 971,51 €** CAF : 971,51 € 50% sur le mobilier **Reste à charge CCKB : 971,51 €**
TOTAL :	**3 855,34 €**	**TOTAL 3 855,34 €** Dont CAF (51,38 %) 1 980,97 € Dont CCKB (48,62 %) 1 874,37 €

La Présidente propose de valider le plan de financement lié à l'acquisition de mobiliers, équipements et matériels pour les centres de loisirs communautaires, d'inscrire ces dépenses au budget de la CCKB, sachant que ces dépenses font l'objet de demandes de subvention auprès de la CAF (50 % des dépenses HT sur le mobilier et équipement et 75 % des dépenses HT sur le matériel pédagogique inclusif).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Décide de :

- Valider le plan de financement lié à l'acquisition de mobiliers, équipements et matériels pour les centres de loisirs communautaires, d'inscrire ces dépenses au budget de la CCKB, sachant que ces dépenses font l'objet de demandes de subvention auprès de la CAF (50 % des dépenses HT sur le mobilier et équipement et 75 % des dépenses HT sur le matériel pédagogique inclusif)

DEPENSES en € HT		**RECETTES**
Total ALSH de Glomel : - 20 chaises, 6 lits, 10 draps : - 3 timers géants et 6 casques antibruit : - 1 Four pâtissier :	**1 912,32 €** 1 015,12 € 213,20 € 684,00 €	**TOTAL CAF : 1 009,46 €** CAF : 849,56 € 50% sur le mobilier CAF : 159,90 € 75 % sur matériel inclusif **Reste à charge CCKB : 902,86 €**
Total ALSH de St Nicolas du Pélem : - 24 chaises :	**1 943,02 €** 1 943,02 €	**TOTAL CAF : 971,51 €** CAF : 971,51 € 50% sur le mobilier **Reste à charge CCKB : 971,51 €**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-102_2026-DE

TOTAL :	**3 855,34 €**	**TOTAL**	**3 855,34 €**
		Dont CAF (51,38 %)	1 980,97 €
		Dont CCKB (48,62 %)	1 874,37 €

- Autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires et afférents à cette opération.

Monsieur Fabrice Even

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.